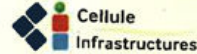


Consultant (firme) chargé de l'audit externe financier et comptable, et de passation des marchés du Projet



*République Démocratique du Congo*  
MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS  
**Cellule Infrastructures**



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROJET DE RESILIENCE AUX INONDATIONS URBAINES EN REPUBLIQUE  
DEMOCRATIQUE DU CONGO « PRIUR »

N° de crédit : IDA 7803 - ZR

**Recrutement d'un consultant (firme) chargé de l'audit externe financier et comptable,  
et de passation des marchés du Projet**

N° de référence (dans le plan de passation des marchés) : ZR-PRIUR-503015-CS-QCBS

**AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET N° 037/MITP/CI/PRIUR/2026**

1. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a sollicité un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) d'un montant équivalent à USD 200 millions en vue de financer le coût du Projet de Résilience aux Inondations Urbaines en République Démocratique du Congo, PRIUR en sigle, et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce crédit pour financer les services d'un consultant (firme) chargé de l'audit externe financier et comptable, et de passation des marchés du Projet.
2. Le présent avis d'appel public à manifestation d'intérêt fait suite à *l'Avis Général de Passation des Marchés publié, à partir du 19 août 2025, sur les sites web de la Banque mondiale, de l'UNBD, de l'ARMP, de Media Congo et de la Cellule Infrastructures et dans le journal Le Potentiel.*
3. Les services comprennent la réalisation de l'audit des comptes du Projet PRIUR. Il sera question d'exprimer une opinion professionnelle sur les états financiers et les relevés des dépenses à la fin de la période considérée et de s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte des objectifs de développement du Projet.
4. Les Termes de Reference (TDR) complets de la mission **sont disponibles sur le site de la Cellule Infrastructures, [www.celluleinfra.org](http://www.celluleinfra.org) sous l'onglet « Appel d'Offres ».**
5. La Cellule Infrastructures, Agence d'Exécution du Projet, invite les candidats intéressés à présenter leurs candidatures en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations : (i) Être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable faisant profession habituelle de certification des comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts comptables reconnu en tant que Membre de la Fédération Internationale des Experts-Comptables (IFAC), et ayant une expérience confirmée en audit comptable et financier des comptes des projets de développement, et jugé acceptable par l'IDA ; (ii) avoir effectué pendant les dix 10 dernières années, au moins huit (8) missions similaires d'audit de projets de développement de montant supérieur ou égal à 100 millions Dollars américains ou son équivalent, avec un ou plusieurs bailleurs de fonds multilatéraux ci-après : Banque mondiale, Banque africaine de développement et Union européenne.

6. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives et augmenter leur chance de qualification, mais ils doivent indiquer clairement si l'association est sous la forme d'un groupement ou de sous-traitant. Dans le cas d'un groupement, tous les membres sont conjointement et solidairement responsables pour tout le contrat, en cas de sélection.
7. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) (Juillet 2016, révisé en septembre 2025) « Règlements de Passation des marchés », relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
8. Un consultant sera sélectionné selon la méthode fondée sur « la Qualité et le Coût » (QCBS). Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règlements de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) (Juillet 2016, révisé en Septembre 2025) « Règlements de Passation des marchés » et les « Lignes Directrices » de la Banque mondiale sur la Prévention et la Lutte contre la Fraude et la Corruption dans les projets financés sur les Prêts de la BIRD, et les crédits et les subventions de l'IDA (datant du 1<sup>er</sup> juillet 2016), ainsi que les dispositions stipulées dans l'Accord de financement applicables au Projet.
9. Les Consultants intéressés et remplissant les conditions requises, peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous, chaque jour ouvrable de 09 heures à 16 heures.
10. Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par écrit en langue française à l'adresse ci-dessous (en personne, par courrier ou par e-mail en format Word ou Pdf copiable) au plus tard le 26 juin 2026 à 23 h 59' locales (TU+1) et porter clairement la mention :

AMI N°037/MITP/CI/PRIUR/2026 – Recrutement d'un consultant (firme) chargé de l'audit externe financier et comptable, et de passation des marchés du Projet.

**Cellule Infrastructures**

A l'attention de Monsieur Billy TSHIBAMBE, Coordonnateur

70A, Avenue Roi Baudouin

Kinshasa/Gombe

République Démocratique du Congo

Téléphone : (+243)81.037.64.94, (+243).993.152.226.

E-mail : [recrutement.cf@celluleinfra.org](mailto:recrutement.cf@celluleinfra.org)

Site web : [www.celluleinfra.org](http://www.celluleinfra.org)

Fait à Kinshasa, le ... 1...1... JUIN... 2026

Billy TSHIBAMBE NYEMBA

Coordonnateur



70A, Avenue Roi Baudouin, Kinshasa/Gombe  
[www.celluleinfra.org](http://www.celluleinfra.org)  
 225